

**BORDEREAU DE VERSEMENT AUX
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DU DOUBS**

Intitulé du service versant :

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
(DDCSPP)

Droits des personnes, hébergement et insertion (DPHI)
11 bis, rue Nicolas Bruand
25043 Besançon Cedex

Producteur : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS)
Service aides et actions sociales

N° de versement : 2520W

Métrage : 1.70ML

Date du versement :
22/10/2018

	Exemplaire destiné au service versant
	Exemplaire destiné aux Archives

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
	Sommaire			
1-10	Commission départementale d'aide sociale (CDAS) : dossiers individuels de recours.	2007-2012		
11-26	Maisons familiales de vacances	1961-2003		

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
1-10	Commission départementale d'aide sociale (CDAS) : dossiers individuels de recours. La Commission départementale d'aide sociale (CDAS) est la juridiction administrative spéciale compétente pour trancher en première instance les recours en matière d'aide sociale et, jusqu'en 2009, de revenu minimum d'insertion (RMI). La CDAS n'est pas compétente pour les litiges relatifs au revenu de solidarité active (RSA), qui a remplacé le RMI à cette date. Le secrétariat de cette commission, tenu par la Direction départementale des affaires sanitaires sociales (DDASS) jusqu'en 2010, a été transféré à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) lors de la création de cette dernière. Conservation uniquement des dossiers des années se terminant par 2 ou 7. Dans les dossiers individuels de recours, on trouvera tout ou partie des pièces suivantes : courrier de recours, copie des papiers d'identité des personnes et des renseignements concernant leurs ressources (avis d'imposition, fiche de paie), enquête, rapport, décision.	2007-2012		
1	2007			
2-10	2012			
2-4	Février			
2	A-Bo			
3	Br-F			
4	G-W			
5-7	Avril			
5	A-Go			
6	Gr-Mi			
7	Mo-Y			
8	Juin			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
9	Septembre	1961-2003		
10	Novembre			
11-26	Maisons familiales de vacances (MVF) Les maisons familiales de vacances sont des établissements sans but lucratif, à caractère social, familial et culturel, qui ont pour principale vocation l'accueil des familles pendant leurs vacances et leurs loisirs. Elles sont, en priorité, ouvertes aux familles ayant des revenus modestes. Elles sont agréées par la DDASS. Une maison familiale de vacances peut être composée d'hébergements de nature variée : appartement, gîte, chambre, emplacement (type camping). Classement géographique			
11	Généralités. – Réglementation. Commission départementale du tourisme puis commission départementale de l'action touristique : composition, procès-verbaux de séance. Listes des maisons familiales agréées. Correspondance.	1989-1999		
12-26	Dossiers des structures : demande d'agrément, agrément, présentation des structures, plans, correspondance, comptes rendus de visite.	1961-2003		
12	Chaux-Neuve. – Gîte du passant.	1996-1998		
13	Frasne. – Espace d'accueil.	1983-1990		
14	Glavay	1961-1988		
15	Jougne. – L'Amitié (1959-2002). La Gendarmerie (1978-1991).	1959-2002		
16	Leviers. – Les Fauvettes.	1985-1997		
17	Longevilles-Mont-d'or. – Le Grand tétras.	1973-1998		

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
18-20	Métabief	1984-2003		
18	Méta 2000	1984-1992		
19	Les sapins de l'amitié	1993-2003		
20	Vacances PTT Franche-Comté	1985-1990		
21	Merey-sous-Montrond. – MVF de Cery.	1954-1992-		
22	Orchamps-Vennes	1970-1989		
23	Rochejean. – Le Souleret.	1992-2003		
24	Roche-lès-Clerval. – MVF Clermoulin.	1973-1992		
25-26	Villers-le-Lac. – Les vergers.	1956-2000		
25	Fonctionnement	1956-2000		
26	Financement : budgets, subventions.	1978-1982		

À ma connaissance, les archives (documents et leur conditionnement) faisant l'objet du présent versement n'ont pas été stockées dans des locaux amiantés ayant pu les contaminer.

Le chef du service versant :

Les documents ci-dessus mentionnés ont bien été pris en charge par les Archives départementales.

Besançon, le

La Directrice des Archives départementales du Doubs

Nathalie ROGEAUX